



**Formulaire à remplir par les élèves de l'enseignement
secondaire classique ou technique en vue de l'obtention
d'une prime d'encouragement - année 2018**

Conditions à remplir pour pouvoir obtenir une prime:

Le conseil communal a décidé d'allouer des primes aux élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique habitant la commune d'après les modalités suivantes:

- Une prime de 300,00€ est payée aux élèves à la fin de leur scolarité obligatoire, sous condition d'avoir réussi la dernière année scolaire concernée (après 4^e ou 10^e).
- Une prime de 400,00€ est payée aux élèves après la réussite du cycle complet de l'enseignement secondaire ou secondaire technique (1^{ère}, 13^e, 12^e DAP, respectivement 14^e, et équivalents).
- Un supplément de 200,00€ est payé si le cycle complet de l'enseignement secondaire ou secondaire technique a été réussi sans perte d'année.

Afin de pouvoir bénéficier d'une de ces primes, prière de remplir le verso du présent formulaire, et le renvoyer à l'administration communale avant le **vendredi, 28 septembre 2018**, tout en incluant les bulletins ou certificats nécessaires à prouver les conditions énumérées en haut.

Les demandes incomplètes ainsi que celles nous parvenant après le délai ne seront pas prises en considération.

Renseignements à fournir par le demandeur / la demanderesse:

Nom: _____

Prénom: _____

Date et lieu de naissance: _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone: _____

Etablissement scolaire fréquenté: _____

Année scolaire réussie: _____

Numéro du compte bancaire: (IBAN) _____

Etablissement bancaire: _____

Je déclare sincère et véritable les renseignements fournis ci-dessus.

Date et signature: _____